

Le changement climatique

L'effet serre est un mécanisme naturel qui permet de conserver la température terrestre à 15°C. Les gaz présents dans l'atmosphère capturent une partie de la chaleur émise par les rayons solaires, les 2/3 restants étant renvoyés dans l'atmosphère sous forme de rayons infrarouges.



L'augmentation d'émissions de gaz à effet de serre augmente par conséquent la chaleur terrestre.

Cette hausse des températures a des conséquences inéluctables sur notre planète. Actuellement, au niveau des émissions de gaz carbonique, il faudrait des milliers d'années pour retrouver l'ère pré-industrielle. Si aucune mesure n'est prise, nous aurons une augmentation des températures de 4,5°C d'ici la fin du siècle, des étés caniculaires, ainsi qu'une élévation des mers qui pourrait toucher des centaines de millions de personnes.

D'un point de vue économique, ne rien faire pour le climat, impacterait le PIB mondial de 20%, alors qu'en investir seulement 1% par an pourrait atténuer de façon significative les impacts du climat.

Il faut donc mettre des mesures en place dès aujourd'hui afin de limiter les effets désastreux sur notre planète.

Les objectifs internationaux et européens

Au niveau international, le protocole de KYOTO entré en vigueur en 2005, vise à réduire de 5%, par rapport à 1990, les émissions de gaz à effet de serre entre 2008 et 2012.

En décembre 2011, la conférence de DURBAN a permis le report des outils du protocole de KYOTO au-delà de l'année 2012, initialement fixée, et la mise en place d'un nouveau pacte mondial sur le climat ayant été défini en décembre 2015 à la conférence de Paris.

À celle-ci, un accord mondial a été conclu entre 195 pays à Paris. Il vise à contenir l'élévation de la température largement sous les 2°C par rapport à l'ère préindustrielle et à la limiter à 1,5°C.

Au niveau de européen, tous les pays se sont engagés, en mars 2008, à poursuivre les objectifs bien connus sous le nom des « 3x20 » d'ici 2020.

Plus récemment, en octobre 2014, le cadre d'action en matière de climat et d'énergie a été adopté par l'Union européenne. Celui-ci fixe de nouveaux objectifs à l'horizon 2030 visant à :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'UE d'au moins 40% par rapport à 1990 ;
- porter à au moins 27% la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique de l'UE ;
- réduire d'au moins 27% la consommation énergétique par rapport au niveau de référence.

La feuille de route vers une économie compétitive à faible intensité de carbone à l'horizon 2050 a quant à elle été adoptée par la Commission européenne en 2011. Elle a pour objectif de réduire de 80 à 95 % les émissions de gaz à effet de serre dans l'UE à l'horizon 2050, par rapport au niveau de 1990.

Au niveau belge, différents plans existent selon les régions (Plan wallon air climat, etc.). Soulignons également l'existence d'un plan national d'adaptation adopté le 19 avril 2017.

Il est donc urgent de généraliser, à l'ensemble du territoire, la mise en œuvre de politiques publiques adaptées. Si la question est planétaire et relève d'une prise en charge internationale et nationale, les réponses sont, elles, de l'ordre de l'action locale.

Description du projet

Suite au sommet de la terre de Rio et à la prise de conscience du besoin de développer une politique de développement durable, la Province de Liège a souhaité mettre sur pied son Agenda 21 afin d'agir sur les émissions de gaz à effet de serre.

Aujourd'hui, vu l'urgence de la situation, les objectifs européens sont revus à la hausse. La Province, afin de se placer dans le réseau européen, et de se calquer sur ces objectifs, élabore son propre Plan Climat et s'inscrit en tant que membre d'Energy cities, l'association européenne des autorités locales en transition énergétique.

C'est une plateforme d'échanges et d'apprentissage qui permet de promouvoir la transmission d'expériences, de renforcer notre expertise dans le domaine de l'énergie durable et de représenter nos intérêts dans la politique des institutions de l'Union européenne.

Par la suite, pour renforcer son action en la matière et suite à l'objectif de supracommunalité qui transparait dans le Plan Climat, la Province de Liège s'est inscrite, auprès de la Commission européenne, en tant que Coordinateur de la Convention des Maires. Ce mouvement européen rassemble des milliers d'autorités locales et régionales, volontairement engagées dans la mise en œuvre des objectifs européens en termes de climat et d'énergie sur leur territoire.

Des actions sont mises en place et agissent soit, avec un objectif d'**atténuation** du changement climatique, c'est-à-dire limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre soit, avec un objectif d'**adaptation** aux effets du changement climatique, c'est-à-dire réduire la vulnérabilité du territoire puisqu'il est désormais établi que les impacts ne pourront plus être intégralement évités.

Déclinaison du projet aux acteurs de la Province

Ce projet vise à mobiliser les forces vives et à créer une dynamique autour du changement climatique.

Contacts:

Département des Infrastructures
et de l'Environnement
Rue Darchis, 33 à 4000 LIEGE
Tél. : 04/279.48.00

Il se décline en deux axes :

- 1) un axe provincial, avec des actions ciblées comme l'établissement d'un cadastre énergétique des bâtiments, la gestion des consommations provinciales ou encore la sensibilisation des agents à la problématique climatique ;
- 2) un axe communal, dans lequel la Province joue le rôle de coordinateur afin de motiver et soutenir les municipalités dans la réalisation de leur propre Plan Climat.

Les Villes et Communes qui le souhaitent, bénéficient d'un accompagnement se traduisant par des ateliers de travail, des réunions spécifiques, des outils, du matériel de communication, etc. C'est le cas pour 61 municipalités partenaires représentant plus de 700.000 habitants !

La Province organise, également, un événement annuel, en novembre afin de rassembler les élus et les chargés de projet et ainsi créer des synergies !



Enfin, être doté d'un tel plan est un prérequis indispensable pour l'obtention de certains subsides et financements européens, notamment dans les matières de l'économie d'énergie.

Cette démarche ouvre également la porte à des associations de municipalités afin de pouvoir réaliser ensemble des projets d'envergures.

La Province et moi pour le Climat !



Personne de contact :
Michel MARECHAL
Inspecteur général
Tél. : 04/279.48.69